

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 7 novembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2017

PRESENTS : Mr DUFOUR - Mr DEGUERRY- Mme BERTRAND- M BARBOSA- Mr SOUNY- Mme GRANDCLEMENT- Mme MARRER - Mme TONDEREAU- Mr JOURDE- Mme RAMEY- Mme CHENOT- Mme GIRAUD-GUIGUES- Mme DELESQUES
Mme FERRY- - Mr BAYRAM - Mr GUYENNOT- Mr MASCIOTRA- Mme GAUTHIER- Mr NOBLET - Mlle VUAILLAT

PROCURATIONS : Mr INIGO à Mr DUFOUR- Mr ARDUINI à Mme TONDEREAU- Mr JANTON à Mme DELESQUES

Mme GIRAUD-GUIGUES est élu Secrétaire de Séance.

Après avoir demandé l'approbation du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2017, Mr le Maire soumet au conseil l'adjonction de trois sujets supplémentaires à l'ordre du jour:

- ENS lac Nantua
- DM budget général
- Vœu : retrait de l'agence de l'eau

Et le retrait d'un sujet : la garantie financière SEMCODA

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

ADMINISTRATION GENERALE

1) Résultat des appels d'offres pour les marchés d'assurance 2018-2020

Mr DUFOUR relate les résultats de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le mardi 5 décembre pour analyser les offres reçues pour les 6 lots. Il en ressort les choix suivants, pour lesquels il convient d'autoriser Mr le maire à signer les marchés

Assurance	Assureur retenu	Montant annuel de la prime TTC
Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes	MAIF	10 436.87€
Lot 2 : responsabilités et risques annexes	SMACL	1718.71€
Lot 3 : véhicules et risques annexes	SMACL	4194.95€
Lot 4 : protection juridique de la collectivité	SMACL	510.30€
Lot 5 : protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL	200.56€
Lot 6 : prestations statutaires	Gras Savoye/Groupama	58 572.65€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2) Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts

Mr DUFOUR rappelle que le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1 autorise la possibilité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice. Ces dites dépenses d'investissement ne peuvent dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017

Budget général

Désignation	Chapitre	BP 2017	25%
Immobilisations incorporelles	20	148 846€	37 211.50€
Immobilisations corporelles	21	1 567 146.39€	391 786.57€
Immobilisations en cours	23	4 811 541.98€	1 202 885.40€

Budget Forêt

Désignation	Chapitre	BP 2017	25%
Immobilisations corporelles	21	20 032€	5008€
Immobilisations en cours	23	132 000€	33 000€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

3) Tarifs 2018

Mr DUFOUR rend compte du travail effectué sur les tarifs 20167 et propose au conseil une évolution des tarifs.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

4) Décision Modificative N° 2 budgets eau

Mr DUFOUR explique qu'il convient de procéder à des virements de crédit sur le budget Eau selon les modalités suivantes

Dépenses de fonctionnement Chapitre 023 : - 38 500€
 Dépenses de fonctionnement Chapitre 014 c/701249 : + 25 087€
 Dépenses de fonctionnement Chapitre 012 c/6215: + 28 055€
 Recettes de fonctionnement chapitre 77 c/778 : + 14 642€
 Recettes d'investissement chapitre 021 : - 38 500€
 Dépenses d'investissement chapitre 21 c/2188 : - 24 000€
 Dépenses d'investissement chapitre 23 c/2313 : - 14500€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

5) Décision Modificative N° 3 budget assainissement

Mr DUFOUR explique qu'il convient de procéder à des virements de crédit sur le budget assainissement selon les modalités suivantes

Dépenses de Fonctionnement chapitre 011 c/6378 : - 10 799€

Dépenses de Fonctionnement chapitre 014 c/706129: + 10 799€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

6) Décision modificative N° 2 Budget Général

Mr DUFOUR détaille la nécessité de cette DM : le conseil communautaire a acté les attributions de compensations définitives pour 2017. En raison de régularisations sur certaines compétences, la commune doit reverser 2030€ à la CCHB.

Dépenses de fonctionnement Chapitre 014 c/739211 : + 223€

Dépenses de fonctionnement Chapitre 011 c/60611 : - 223€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

7) Créances éteintes : budgets eau et assainissement, budget général

Mr DUFOUR explique que suite à la décision du tribunal d'effacer les dettes d'un redevable de la commune, il convient de passer en créances éteintes pour les montants suivants

- budget général : 31.60€
- budget eau : 59.88€
- budget assainissement : 65.24€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

8) Dissolution des budgets annexes eau et assainissement

Mr DUFOUR avise le conseil qu'en raison du transfert des compétences eau et assainissement vers la CCHB dès le 1^{er} janvier 2018, les budgets annexes afférents doivent être dissous

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

ENVIRONNEMENT

9) Projet éolien Apremont : convention d'autorisation de passage au bénéfice de la société d'exploitation

Mr BARBOSA révèle que la société d'exploitation du parc éolien HELIOS projette de construire et d'exploiter un parc éolien de 5 éoliennes sur le territoire de la commune d'Apremont. La convention proposée porte sur les conditions d'utilisation par cette société des chemins communaux pour l'accès au parc éolien.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

10) Création d'un Espace Naturel sensible (ENS) lac de Nantua

Mr BARBOSA informe que sur la commune de Montréal-la-Cluse, le lac de Nantua représente un milieu remarquable avec de forts enjeux écologiques, pédagogiques et paysagers. La préservation sur le long terme de la richesse écologique et paysagère de ce site est indispensable. Le Département est compétent pour définir les espaces naturels sensibles (ENS) sur son territoire et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public, conformément à l'article L 113-8 du Code de l'urbanisme. Dans l'Ain, cette politique est formalisée dans le cadre d'un Plan Nature approuvé en septembre 2016 (Plan Nature 2016-2021). Le label ENS n'apporte aucune contrainte réglementaire aux propriétaires, aux exploitants et aux usagers des parcelles concernées (promenade, chasse, pêche, agriculture...). Il s'agit d'un outil qui vise à définir et à mettre en œuvre (lorsqu'il n'existe pas) un plan de gestion et de valorisation du site, en conciliation avec les usages actuels et la préservation des milieux. Le Département apporte un soutien technique et financier pour la réalisation de ce plan d'actions. Tout plan de gestion est élaboré en concertation avec les acteurs locaux. Toute action proposée sur une parcelle ne peut être réalisée qu'après conventionnement avec le propriétaire.

Il s'agit pour la commune de demander la labellisation en tant qu'Espace Naturel Sensible du site « Lac de Nantua » par le Conseil départemental de l'Ain, et de participer aux comités de site qui visent à valider et suivre les plans de gestion et de valorisation, définis en cohérence avec la préservation et la protection du milieu naturel

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

EDUCATION ENFANCE

11) EVS : Convention avec Nantua pour les opérations liées à la CB

Mme GRANDCLEMENT rappelle que le service EVS (Espace de Vie sociale) de la mairie de Montréal la Cluse organise conjointement avec le service EVS de la mairie de Nantua un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans. Les structures ont des déclarations distinctes auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, mais travaillent en commun sur de nombreuses journées. Le personnel de ces deux structures travaille à mi-temps sur chacune d'entre elles.

Dans le cadre de la régie d'avances de ce service, la mairie de Montréal la Cluse s'est dotée d'un outil de paiement numérique en formulant une demande de carte bancaire auprès du Trésor Public. Le porteur de la carte bancaire est Francky Larue, agent salarié des deux communes.

La carte bancaire permet de faire face à des dépenses courantes de l'EVS, pour lesquelles les tiers ne sont pas enclins à accepter les mandats administratifs : péages d'autoroute, parcs de loisirs, etc... La carte permet également d'avoir de l'argent liquide à disposition pour des frais du quotidien lors de l'organisation d'un séjour par exemple (pain, alimentation..°)

La convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la répartition des frais s'effectue entre les co-organisateurs puisque la même carte bancaire est utilisée pour les deux structures EVS

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

12) Rentrée scolaire 2018-2019 : suppression envisagée des TAP

Mme GRANDCLEMENT informe que le directeur de l'école primaire réunit un conseil d'école le 11 janvier. Auparavant, il doit sonder les parents d'élèves afin de savoir si une tendance se dégage entre le statu-quo ou le retour à la semaine des 4 jours .

Le conseil d'école de l'école maternelle Tilleuls réuni le mercredi 13 décembre , est favorable au retour à la semaine de 4 jours sous réserve que la municipalité développe un mode d'accueil pour les enfants le mercredi matin,

La CDEN est fixée le 30 janvier 2018, et il convient de se positionner avant cette date

Il est proposé de valider le principe du retour à la semaine de 4 jours sous réserve que l'ensemble des conseils d'écoles le soient également, en accord avec les parents d'élèves

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

QUESTIONS DIVERSES

- Vœu relatif aux moyens financiers des Agences de l'Eau

Le conseil municipal de Montréal la Cluse réuni en séance plénière demande solennellement à Monsieur le Premier ministre de revenir sur la décision de réduire notablement le financement des Agences de l'Eau prévues par le projet de loi de finances 2018. Cette décision pénalise au final nombre de collectivités (départements, communes, syndicats intercommunaux).

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- Date cérémonie des vœux du Maire : jeudi 25 janvier
- Prochains conseils municipaux 2018: lundi 29 janvier, mardi 27 février, mardi 3 avril

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h30

Le Maire

Patrick DUFOUR